

Cécogrammes pour les lettres et les colis

Les cécogrammes (appelés «Blindensendungen» en allemand) sont des envois postaux pesant jusqu'à 7 kg que des personnes non-voyantes ou malvoyantes ou encore des instituts pour aveugles (ci-après dénommés collectivement non-voyants») reçoivent ou envoient. Ces envois sont franc de port en Suisse et à l'étranger si certaines conditions sont remplies.



Code à barres CEC
Pour l'identification des colis pour la Suisse,
à coller impérativement à droite à côté du
code à barres de l'envoi. Il peut être obtenu
auprès du conseiller ou de la conseillère à la
clientèle.

Contenus autorisés

- Textes et documents en braille
- Enregistrements sonores de ou pour les non-voyants
- Marchandises, équipements, outils et autres produits créés ou adaptés pour aider les non-voyants ou pour leur apporter un soulagement

Entrent par exemple dans cette catégorie (liste non exhaustive): le matériel d'écriture, les montres parlantes, les cannes blanches, les téléphones mobiles spéciaux, les lecteurs MP3, les détecteurs de couleurs, les jeux de société, les porte-monnaie et similaires.

Contenus exclus

- Contenus qui ne sont pas spécialement conçus pour les non-voyants, même s'ils permettent d'améliorer leur situation (p. ex. matériel d'aide à la marche, etc.)
- Les textes en majuscules ne font pas partie de la catégorie «Cécogramme»
- Envois et contenus à des fins lucratives

Entrent également dans cette catégorie les envois en retour, en garantie ou pour réparation de contenus correspondants, même si les prestations liées sont proposées gratuitement. Le commerce et la vente au prix de revient et sans but lucratif sont en revanche autorisés, dans la mesure où les clients fournissent, à la demande de la Poste, les informations et les documents requis pour pouvoir bénéficier de la franchise de port.

Préparation des envois

Les cécogrammes à destination de la Suisse peuvent être déposés ouverts ou fermés. En revanche, les envois pour l'étranger doivent impérativement être déposés ouverts.

Envois de lettres en Suisse

Identification

La mention manuscrite «Cécogramme», «envoi pour les aveugles» ou «Blindensendung» doit au minimum figurer sur l'envoi. Il est également possible d'y apposer le code à barres CEC.

Dimensions maximales

Dépôt en tant qu'envoi de lettre en Suisse (A, B1 ou B2)

- Jusqu'au format B5 (25 x 17,6 cm), jusqu'à 5 cm d'épaisseur et jusqu'à 250 g
- Jusqu'au format B4 (35,3 x 25 cm), jusqu'à 2 cm d'épaisseur et jusqu'à 1000 g

En cas de dépassement des dimensions maximales, les cécogrammes doivent être déposés en tant que colis.

Envois de colis en Suisse

Identification

Outre le code à barres de l'envoi, les colis doivent impérativement être identifiés au moyen du code à barres CEC.

Dimensions maximales

Dépôt en tant qu'envoi de colis (PostPac Economy ou PostPac Priority).

- Dimensions maximales: 100 x 60 x 60 cm; poids maximal: 7 kg

LA POSTE 

Expédition à l'étranger

Identification

La mention «envoi pour les aveugles» ou «item for the blinds» doit être apposée.

Remarques

Les célogrammes destinés à l'étranger ne doivent pas porter de mention, ni contenir de correspondance. Ils sont toujours acheminés en tant qu'envois de lettres.

Dimensions maximales

Les formats et poids suivants s'appliquent:

- Jusqu'au format B5 (25 x 17,6 cm), jusqu'à 2 cm d'épaisseur et jusqu'à 100 g
- Jusqu'au format B4 (35,3 x 25 cm), jusqu'à 2 cm d'épaisseur et jusqu'à 1000 g
- Maxilette: longueur + largeur + hauteur = 90 cm max. et jusqu'à 7000 g

L'envoi est payant en cas de dépassement des dimensions maximales.

Franchise de port et réserve de vérification

La franchise de port comprend, d'une part, les prestations complémentaires telles que le recommandé, l'avis de réception ou le Remboursement sans titre. D'autre part, les prestations de base PostPac Promo, Encombrant Economy, Encombrant Priority, Swiss-Express «Lune», SameDay Swiss après-midi et SameDay Swiss soir en sont exclues.

En outre, les envois qui excèdent les dimensions maximales sont payants, même s'ils sont identifiés comme «Célogrammes» ou «Blindensendungen».

La Poste est en droit de procéder aux vérifications utiles et, le cas échéant, de garder les célogrammes jusqu'à ce que le droit à la franchise de port soit dûment établi.

Pour qu'un acheminement soit gratuit, toutes les conditions doivent être remplies. Si ce n'est pas le cas, les envois sont acheminés et facturés au tarif standard de l'offre de la Poste.

Responsabilité

Pour les éventuelles avaries résultant de la perte, de la détérioration ou du retard d'envois postaux, seules les dispositions des CG «Prestations du service postal» sont applicables pour la prestation de transport de la Poste choisie et fournie dans le cas particulier.

Les parties déclinent toute responsabilité à l'égard de la contrepartie ou de tierces personnes en cas d'inexécution ou d'exécution non conforme des obligations contractuelles, sous réserve que l'inexécution ou l'exécution ne soient pas intentionnelles ou qu'elles ne soient pas le fait d'une négligence grave. La charge de la preuve incombe à la partie faisant valoir son droit à un éventuel dédommagement par la Poste au titre de la responsabilité civile.

De manière générale, la Poste exclut toute responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs, la perte de données, les dommages causés par des tiers ou la perte de gain.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle ou au service à la clientèle de la Poste.

Service à la clientèle

Poste CH SA
Contact Center Poste
Wankdorfallee 4
3030 Berne
Tél. 0848 888 888 (CHF 0.08 / min. depuis le réseau fixe suisse)
contactcenter@poste.ch
www.poste.ch